

*Les établissements pour orphelins de Saint-Jacques-de-Compostelle (XVII^e et XVIII^e siècles) Un exemple de transformation du cadre urbain par l'encadrement des déshérités**

Ana M. SIXTO BARCIA
Chercheuse en Formation et Perfectionnement
Dep. de Historia Medieval y Moderna
Universidade de Santiago de Compostela

Extrait de : Brigitte BERTONCELLO (dir.), *Les Acteurs de la composition urbaine*, Paris, Édition électronique du CTHS (Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2013.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du CTHS dans le cadre de la publication des actes du 137^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Tours en 2012.

Tout au long de leur histoire, les villes ont subi des modifications diverses, liées à des aspects pratiques, au goût de l'époque et aux besoins de ses habitants. Les principaux changements dans les villes européennes ont eu lieu à la fin de l'Ancien Régime, les présupposés des Lumières soulevant la nécessité de construire ou de reconstruire des villes plus organisées et rationnelles, en accord avec les principes hygiénistes et les besoins des citoyens. Toutefois, les centres urbains ne sont pas statiques et les transformations ont été constantes tout au long des siècles. En ce sens, pendant la période moderne, la plupart des villes castillanes nées au Moyen Âge ont été le scénario de divers processus d'urbanisation et de désurbanisation¹ qui ont changé la disposition de leurs rues, leurs espaces de sociabilité, leurs structures de bienfaisance et de santé, etc. Entre le XV^e et le XIX^e siècle, la Galice a vu sa population passer de 300 000 à 1 800 000 habitants. Cette importante augmentation n'a cependant pas affecté ostensiblement le tissu urbain : entre 1750 et 1790, les habitants des zones urbaines et de leurs alentours ne représentaient pas plus de 5% de la population totale².

La structure urbaine de la Galice s'est peu développée pendant l'Ancien Régime, restant stable, à l'exception de quelques modifications, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Saint-Jacques-de-Compostelle est née comme centre de pèlerinage sous la protection de l'apôtre Jacques et de sa cathédrale. Même si la ville était une importante zone de transit, accueillant une quantité considérable de pèlerins et de voyageurs, sa population n'était pas dense pendant la période moderne. Conçue à l'origine comme un sanctuaire et devenue plus tard une petite ville autour d'une enceinte fortifiée³, Saint-Jacques était structurée et organisée intra-muros. À partir du XVI^e siècle, son extension extra-muros commence à s'intensifier progressivement.

Les règlements de la ville des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles rendent compte de plusieurs aspects liés à des questions de sécurité défensive, d'aménagement du territoire et des chaussées, de canalisation des eaux, d'hygiène, de protection contre les maladies, de

* Recherche financée par le projet *Cultura e identidades urbanas en la Castilla moderna, su producción y proyecciones*, Ministerio de Ciencia e Innovación, HAR2009-13508-C02-02.

1. Selon les études de Jan de Vries, l'Espagne a vécu trois processus successifs d'urbanisation et de désurbanisation entre 1500 et 1800. J. de Vries, *European urbanization, 1500-1800*, p. 108-109, 149, 183 et ss. J. E. Gelabert, « El declive del mundo urbano en Castilla, 1500-1800 », p. 131-160.

2. C. Fernández, « Población rural, mundo urbano y migraciones », p. 39-89.

3. La première palissade a été construite au X^e siècle et détruite depuis. La muraille historique de Saint-Jacques-de-Compostelle, qui a perduré jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, datait du XI^e siècle. Très détériorée au début du XVI^e siècle, sa réparation fut l'un des problèmes majeurs rencontrés par les gouvernements municipaux modernes. Voir J. Armas, « El afianzamiento de la realidad urbana después del año mil », p. 86 et 87.

maîtrise des conflits, de vie en commun et d'assistance aux pauvres. Souvent utilisés par les chercheurs, ces documents nous donnent des pistes sur l'entretien formel et social de la ville. Les *Ordenanzas de Santiago* (ordonnances de Saint-Jacques de Compostelle) imposaient, depuis le XVI^e siècle, les règles régissant la circulation des personnes dans la ville et le contrôle des sans-abri et des nécessiteux⁴. À cet égard, les règlements ont été renforcés dans les périodes difficiles, caractérisés par les crises de subsistance et la propagation d'épidémies.

Tout au long de l'époque moderne, l'association entre la pauvreté et la dégradation morale a été très nette, de sorte que le contrôle et l'orientation des personnes défavorisées figuraient parmi les préoccupations majeures des autorités civiles et religieuses, en particulier en zone urbaine où la population pauvre était importante. En ce sens, l'Église a été pionnière avec la création de diverses institutions, hébergeant régulièrement des groupes hétérogènes tels que les femmes et les hommes oisifs, les sans-abri, les pauvres, les malades, les handicapés, les orphelins, les enfants abandonnés, etc. S'agissant de l'échec des *Regimientos*⁵ urbains à faire face au problème, dans la plupart des villes catholiques l'aide aux pauvres était une question inévitablement liée à l'Église ; la ville de Saint-Jacques-de-Compostelle n'a pas été une exception⁶.

Le gouvernement de la ville ne disposait pas de ressources suffisantes pour subvenir aux besoins des populations défavorisées. L'action des autorités civiles s'adressait à la résolution de crises spécifiques, offrant des solutions temporaires et, dans de nombreux cas, insuffisantes⁷. Dans les régions protestantes, les populations aisées avaient l'obligation légale de verser des contributions pour aider les indigents⁸. En ce sens, les lois élisabéthaines de 1598 et 1601 ont fixé une série de frais obligatoires pour aider les sans-abri en Angleterre. En revanche, dans la couronne de Castille, comme dans les autres royaumes catholiques, l'aumône n'était pas une question anonyme et elle était assurée par les institutions religieuses. À Saint-Jacques, le travail de l'archidiocèse, du *Cabildo* (chapitre) et d'importants centres monastiques tels San Martín Pinarius, San Payo Antealtares, Santa Clara, San Francisco, etc., a été prépondérant en ce qui concerne la distribution de nourriture aux nécessiteux.

Dans le cas des femmes, la pauvreté était un mal structurel et une menace constante. Parmi celles-ci, les orphelines et les sans-abri étaient les plus vulnérables et constituaient la population visée par les actions de bienfaisance. La tentation, la dépravation, la luxure et la corruption de l'âme pouvaient affecter à tout moment celles qui tombaient dans la marginalisation ; diverses formes d'assistance et de contrôle ont été ainsi adoptées⁹. À cet égard, le *Colegio de Huérfanas* (Collège des orphelines), créé en 1600, et la *Casa de Niñas Huérfanas* (Maison des orphelines), en 1641, dont les objectifs étaient de protéger et d'éduquer les filles pauvres, sont deux exemples qui méritent une analyse approfondie.

4. Dans ce sens, les normatives de 1531 et de 1771 sont un bon exemple de la peur générée par les populations mobiles et désespérées. AHUS, « Fondo Municipal, consistorios », livre 3 et livre 239.

5. Nouveau modèle d'organisation politique municipale, instauré par Alfonso XI en Galice au milieu du XIV^e siècle, lorsque la prise de décisions dépendait d'un groupe réduit de privilégiés. M. María de Artaza, *Rey, reino y representación : la Junta General del Reino de Galicia (1599-1834)*, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 1998, p. 62.

6. La municipalité de Saint-Jacques-de-Compostelle n'avait pas à sa charge le marché des céréales. Celles-ci arrivaient à la ville exemptes de l'*Alcabala* (impôt sur les ventes), et étaient stockées par des particuliers ou vendues. Nourrir la population pendant les années difficiles était une tâche compliquée et une source de préoccupation, car on ne disposait pas non plus du capital pour affronter le problème. J. E. Gelabert, *Santiago y la tierra de Santiago de 1500 a 1640*, p. 207.

7. Dans les moments difficiles, des mesures extraordinaires ont été prises. Ainsi, pendant la crise de 1710, chaque voisin devait assister un certain nombre de pauvres. B. Barreiro et O. Rey, *Pobres, peregrinos y enfermos*, p. 36.

8. Les mesures d'assistance économique antérieures au XVII^e siècle ont créé un précédent, suivies plus tard par l'approbation des « sucesives Poor Laws ». P. Slack, *The English poor law, 1531-1782*, p. 10 et ss. S. Webb et B. Webb, *English poor law history*, p. 58, 65 et ss.

9. Cependant, la pauvreté affectait des groupes sociaux très divers : nourrissons, enfants, malades, hommes, femmes, personnes âgées, etc. M. P. Fuente Galán, « Aportación al estudio de los sectores marginados de la población : pobreza, caridad y beneficencia en la España Moderna », p. 13-28. A. Rodríguez, « Pobreza y marginación social en la España moderna », p. 233-244.

Ces institutions nous montrent non seulement deux façons de concevoir et de pratiquer la charité, mais nous permettent aussi de rendre compte des tensions sociales de l'époque, des réaménagements et de la féminisation de l'espace urbain. L'objectif de cet article est donc d'analyser comment la mise en œuvre de ces orphelinats pour filles a entraîné une transformation physique de l'habitat. Les institutions ont été analysées du point de vue de l'espace : nous nous sommes intéressés au changement physique, social et structurel provoqué par la création de ces centres. Par rapport à l'organisation urbaine traditionnelle, ce type d'institution est à l'origine de nouveaux domaines de sociabilité, de civilité et d'interaction.

La fondation et la construction des sites

Fondé entre 1596 et 1600 par l'archevêque Juan de Sanclemente y Torquemada, le Collège des orphelines a été l'exemple le plus représentatif de ce type d'institution en Galice. Il a ouvert ses portes pour commencer à travailler activement au début du XVII^e siècle et ce jusqu'à la fin du XIX^e siècle. La dotation de départ s'élevait à 46 200 *reales*, somme à laquelle se rajoutait une série de propriétés constituant l'assise foncière de la fondation. L'intention de son fondateur était de former des jeunes orphelines dans la vertu et l'honnêteté, en leur procurant les connaissances nécessaires pour bien diriger un foyer et prendre soin de leur famille¹⁰. Durant les premières années, le collège a fonctionné comme une maison d'accueil pour orphelines, mais suite à l'incendie de 1601, la construction d'un nouvel immeuble a été nécessaire. Au fil du temps, de nouveaux bâtiments ont été ajoutés ; ces nouvelles œuvres et les diverses restructurations entreprises ont donné à l'ensemble architectural une aura monumentale, menant à la transformation de la rue où il était situé.

L'origine de la *Maison des orphelines* a été une toute autre affaire, et diverses difficultés ont en empêché le bon fonctionnement. La *Maison* est née de l'initiative d'un particulier, Maria de Cores, afin d'aider les filles pauvres et errantes, à la merci du vice et de la prostitution. Mme de Cores a demandé au roi Philippe IV le transfert de maisons royales existant à Compostelle. La cession est devenue effective en 1641 par une charte de privilège stipulant non seulement l'utilisation du bâtiment comme maison d'accueil, mais exhortant également le maire de la ville à faire le nécessaire pour que le bâtiment remplisse sa mission¹¹ de la meilleure façon. Les problèmes ont commencé rapidement, car ceux qui avaient l'usufruit des propriétés ont considéré le transfert comme une agression et ont résisté à la cession. Le gouvernement de la ville a réagi également de façon négative, car en plus de perdre l'usage d'un bien important – sous autorité royale mais dont la gestion dépendait de la ville – il a dû faire face aux coûts supplémentaires nécessaires aux travaux de rénovation de l'immeuble.

Ces deux institutions occupaient un emplacement privilégié dans le tissu urbain : intramuros, elles étaient situées à proximité de deux grandes voies d'entrée à Saint-Jacques, les *Puertas Mazarelos* et *del Camino*¹². Le vin était livré à Saint-Jacques par la *Puerta Mazarelos*. Par ailleurs, la *Puerta del Camino* était l'accès principal pour les pèlerins et les voyageurs. Le Collège était situé dans une artère principale reliant trois portes importantes, alors que la *Maison* était très proche des centres de pouvoir locaux. La construction du Collège a eu comme effet le remodelage de l'espace : avec le temps, de

10. On peut lire dans l'acte de fondation : « (...) [un colegio] en él que se recogiesen algunas doncellas pobres de buena vida y costumbres y, allí, lees enseñasen la doctrina cristiana y otras labores de por casa, y lees doctrinasen para que después de enseñadas, pudiesen servir en casas honradas ». A. López Ferreiro, *Historia de la Santa A. M. Iglesia de Santiago de Compostela*, p. 345 et ss.

11. Archivo Histórico Diocesano de Santiago (AHDS), « Fondo General, Beneficencia », leg. 422, f. 1.

12. Sur l'organisation spatiale de la ville au début de l'époque moderne, voir A. Rodríguez, « Las murallas de Santiago en el siglo XVI », p. 395-412, et « El abastecimiento de Santiago de Compostela hasta el primer cuarto del siglo XVI », p. 193-220.

nouvelles ruelles sont apparues et la conception et la gestion des rues ont été modifiées. En revanche, la Maison provoqua la dépréciation et la perte de prééminence d'un immeuble seigneurial et d'un emplacement stratégique.

Fortification de l'espace

Les nouvelles exigences liées à la construction et à l'adaptation des immeubles pour la protection des filles pauvres et orphelines ont bouleversé la structure urbaine et modifié le tracé des rues où ils se situaient. Les autorités religieuses ont imposé l'enfermement, le recueillage et l'éloignement de la corruption du monde extérieur, de telle sorte que les centres se sont organisés pour protéger les jeunes filles¹³. En ce sens, la réclusion et les règles monastiques furent sévèrement imposées et leur non respect sanctionné. Les filles demeurant dans le Collège étaient de plus en plus protégées, comme on le voit dans les constitutions de 1663¹⁴.

Les nouvelles constructions ont été entourées de murailles, de murs aveugles et de grillages, coupant le monde intérieur du monde extérieur. Une des dernières étapes de cet isolement fut l'aménagement d'un point d'eau dans l'enceinte de l'orphelinat en 1608. L'approvisionnement en eau dépendant d'une source extérieure, le personnel était jusque-là régulièrement contraint au contact avec l'extérieur. Ensuite, les sorties ont été de plus en plus contrôlées. Cependant, au XVII^e siècle, un autre obstacle provoqua de nombreuses plaintes de la part du voisinage : la sortie du personnel et des filles du Collège pour assister à la messe dans la voisine église de Salomé. Malgré la construction de l'*Iglesia monumental de huérfanas* (église monumentale des orphelines) les sorties illicites ont continué, provoquant la réaction de la part des archevêques de Saint-Jacques et l'application de sanctions sévères.

Le Collège a progressivement utilisé des mécanismes divers pour isoler l'intérieur de l'extérieur. Une propriété voisine a été achetée pour, d'une part, agrandir l'immeuble, et, d'autre part, créer une ruelle afin d'isoler la propriété de la maison adjacente. L'enceinte de la ville a permis aussi l'isolement de l'autre côté. Le Collège a pu utiliser l'une des tours de défense de l'enceinte, afin de contrôler le développement et la hauteur des bâtiments contigus et dénoncer le non-respect des normes de construction et de recueillage¹⁵. Tout ceci a conduit à la modification du tracé et à la création de ruelles secondaires.

La Maison des orphelines prétendait également mettre en garde les jeunes contre les attaques extérieures, mais, à la différence du Collège, elle ne comptait ni avec les revenus ni avec les appuis institutionnels nécessaires. La Maison avait été cédée et, par conséquent, sa nouvelle fonction était entièrement différente de celle prévue lors de sa construction. La réhabilitation et les travaux entrepris pour l'adapter n'ont pas provoqué de changement important dans le tracé urbain.

L'institution n'a pas pu entreprendre de transformations majeures, transformations que ni le gouvernement de la ville ni les voisins n'étaient prêts à financer. Les plaintes constantes de violation de la fermeture, recueillies par des inspecteurs de l'archevêché, indiquent que l'isolement des orphelines était un problème qui a perduré jusqu'au

13. Le Collège devait être un lieu clos. Les hommes ne pouvaient pas y entrer, les visites étaient restreintes et la sortie interdite sans autorisation. AHDS, « Fondo Colegio de Huérfanas, Gobierno y constituciones », leg. 1, (carpeta 1, 2, 3), Constituciones 1626, constitución XIII et Constituciones 1663, constitución XI, s.n.

14. Dans ce sens, le programme catholique d'instruction des filles dans le dogme de la foi, la vie de la prière, la soumission, l'obéissance et la vertu, a fait l'objet d'un bon nombre de constitutions. AHDS, F. C. H., « Gobierno y constituciones », leg. 1, (carpeta 1, 2, 3), Constituciones 1663, const. 9, 11, 12-23, s. n.

15. Les lois de la ville signalaient que, pour des raisons de défense, aucun immeuble devait dépasser la hauteur de l'enceinte ni prendre appui sur celle-ci. Avec le temps, et malgré cet interdit, le Collège, ainsi que de nombreuses maisons de Compostelle, se sont emparés des murs. A. Rosende, *Una historia urbana : Compostela 1595-1780*, p. 51 et ss.

transfert de la Maison, en 1770¹⁶. Ainsi, en 1683, on a dénoncé la libre circulation dans la maison d'hommes et de femmes extérieurs à celle-ci, causant de grands dommages aux filles s'y recueillant¹⁷.

Les tensions sociales et les problèmes de voisinage

La construction de ces lieux de contrôle social a généré des conflits constants : outre la transformation de l'espace urbain, ils ont été une source de tension par leur emplacement, leur entretien, leur exploitation, etc. Les voisins se méfiaient de leurs habitants – clochards, criminels, indigents, malades et handicapés –, et les luttes contre ces institutions étaient quotidiennes. Les centres de bienfaisance accueillant, pour la plupart, une population « sans honneur », de telle sorte que le quartier craignait l'augmentation de la criminalité, de la marginalisation et, en général, la détérioration du voisinage. Ce problème n'était pas réel dans le cas du Collège car, bien que destiné aux orphelines, un bon nombre de ses élèves appartenaient à des milieux sociaux plus aisés. Par ailleurs, au fil du temps, la composition sociale du Collège s'est modifiée significativement : le nombre d'orphelines modestes a été considérablement réduit, tandis qu'augmentait la proportion de *mozas*, jeunes femmes, non nécessairement orphelines, placées par leurs familles afin de recevoir une bonne éducation. Ainsi, à partir du XVIII^e siècle, ont fait leur entrée au Collège la fille de l'administrateur des rentes nationales de la ville de Villagarcía¹⁸, la fille du rapporteur de la Real Audiencia (Cour royale)¹⁹, la fille de l'expert-comptable de l'Usine royale de tabac²⁰ et plusieurs filles avec le titre de *doña*, clair indicateur d'une classe sociale supérieure. L'institution a ainsi participé, avec les centres monastiques de Compostelle, à la formation des filles de célèbres familles de *hidalgos*, de bourgeois et de professionnels qualifiés.

En revanche, les filles éduquées dans la Maison des orphelines étaient d'origine beaucoup plus humble : le lieu était destiné aux filles abandonnées et vouées à la mendicité. Les rapports relatifs aux visites effectuées à la Maison témoignent d'une vie austère, pauvre, dépourvue de commodités et marquée par le besoin²¹. Les voisins se méfiaient de l'installation dans leurs quartiers de ce type d'établissement qui, à leurs yeux, ne faisait que limiter leurs droits. Les craintes furent confirmées, les problèmes relatifs aux droits et aux limites étaient permanents. Dans le cas du Collège, les voisins ont dû faire face au soutien explicite de l'archevêché et du chapitre de Saint-Jacques, qui faisait du Collège une institution puissante. Ce soutien a pris effet à de nombreuses reprises et le Collège n'a pas hésité à exercer sa souveraineté. L'obligation de garder la clôture lui a permis de mettre en avant les limites de construction du quartier et de restreindre toute projection urbaine ou économique en conflit avec la collecte des impôts et ses propres intérêts. De même, et pour préserver moralement l'environnement, le Collège a mis son veto à l'installation de certains magasins pouvant affecter la décence du quartier.

Afin d'accroître son influence dans la rue, l'institution a acheté progressivement des propriétés voisines, jusqu'à s'emparer complètement de cette dernière. Résoudre les conflits d'intérêts n'était pas évident lorsque l'adversaire était une autre institution, comme l'Église de Salomé. Les différends qui opposaient ces deux institutions ont duré

16. À partir de 1730, la Maison a commencé à recevoir des handicapés et des malades pauvres, mais, en raison de ses innombrables problèmes, elle n'a pas pu faire face à ses obligations. AHDS, F. G., « Beneficencia », leg. 423, Asilo de niñas huérfanas de Casas Reales. Mazo 2. Cuentas. Cobradores de rentas. Traslado a Torás (Carretas), 1682-1798, s. n.

17. AHDS, F. G., « Beneficencia », leg. 423, visita de 1683, s. n.

18. AHDS, F. C. H., série 20, exp. 38, s.n.

19. AHDS, F. C. H., série 21, exp. 39, s.n.

20. AHDS, F. C. H., série 21, exp. 95, s.n.

21. AHUS, F. G., « Beneficencia », leg. 423, visitas de 1677, 1683, 1686, 1690, 1692, s. n.

longtemps, même si la plupart des conflits furent résolus de façon équitable et à l'amiable²².

Le non-respect des arrêtés municipaux a également conduit la ville à s'opposer au Collège. Des réglementations urbaines précisait que les maisons ne pouvaient pas profiter de la structure de l'enceinte de la ville pour construire leurs immeubles, mais cette ordonnance n'a pas été respectée. Les voisins ont dénoncé l'institution pour appropriation indue des murs et la municipalité a sanctionné le Collège. Finalement, en 1771, la ville et le Collège sont parvenus à un accord visant à incorporer l'une des tours de défense à l'ensemble, ainsi que la réalisation de réparations importantes sur la paroi de confinement, légitimant de fait l'utilisation et le renforcement de la souveraineté du Collège sur les bâtiments voisins²³.

Les problèmes de la Maison des orphelines étaient très différents. L'institution n'a pas bénéficié d'un soutien économique d'envergure lui permettant de modifier ou de transformer son siège. Le premier obstacle a été l'occupation de la maison, qui a conduit à une série de procès déjà mentionnés. L'autre problème majeur était lié à l'utilisation d'un espace auparavant communautaire, qui incluait des cours et des potagers. Le confinement et l'isolement nécessaires à la bonne éducation des filles ont aussi limité l'ouverture des portes et des fenêtres des maisons voisines, même si les restrictions étaient mineures, puisqu'il n'a pas eu de restructuration du bâtiment. Malgré sa situation, un axe important et très pratiqué, la bâtisse se dégradait progressivement, causant un certain préjudice aux maisons voisines et plus largement au quartier. À la fin du XVIII^e siècle, après avoir servi d'orphelinat, d'hospice et de prison, l'immeuble était complètement délabré.

La monumentalité

Les deux exemples donnés rendent compte de processus inverses en termes d'évolution et de transformation des bâtiments et de leurs rues. Contrairement à la Maison des orphelines, l'évolution du Collège vers la monumentalisation a été évidente. À travers l'exemple de ce dernier, nous pouvons voir comment un domaine d'utilisation civile et privé est devenu un lieu d'assistance. Outre le nouveau caractère moral de l'institution, qui a nécessité une restructuration interne, nous devons tenir compte de la transformation architecturale extérieure de l'immeuble. Dans les premières années de la fondation du Collège, trois bâtiments et un terrain vague furent utilisés pour construire le siège d'origine, sur lequel se rajoute plus tard la construction d'une église monumentale. Par la suite, plusieurs agrandissements ont donné au complexe la primauté sur la rue, dont le nom a changé : la rue Calobre est devenue *Calle de las Huérfanas* (rue des orphelines). Ces rénovations ont rompu avec l'alignement de la voie et ont créé de nouvelles allées séparant ainsi l'institution de ses voisins.

Plusieurs archevêques de Saint-Jacques-de-Compostelle, dont Maximiliano de Austria, Antonio Monroy, Francisco Alejandro Bocanegra Jivaja, Miguel Paya y Rico, Victoriano Guisasola et José María Martín de Herrera, ont agi comme bienfaiteurs et ont mis à la disposition du Collège le capital nécessaire pour entreprendre de grands travaux. Outre l'aide économique, les archevêques ont mis le personnel de la cathédrale, dont d'importants maîtres d'œuvre, à la disposition du Collège. Ainsi, des architectes de renom ont participé à l'agrandissement du bâtiment. La structure a été réalisée, entre 1664 et 1671, par Melchor de Velasco²⁴ et la construction d'origine a été remplacée par

22. G. Ortiz de Latierra, « El Colegio de Doncellas Huérfanas de Santiago: 1596-1878 », p. 13.

23. *Ibid.*, p. 8, 16 et 157.

24. Melchor Velasco était maître d'œuvre de San Martín Pinario. Il a participé à la construction de San Payo de Antealtares, Santa María de Belvís, *l'Iglesia del Monasterio* de Celanova, les prisons de Saint-Jacques-de-Compostelle, et a réparé la voûte de la chapelle de *l'Hospital Real*, etc. A. Bonet Correa, *La Arquitectura en Galicia durante el siglo XVII*, p. 313-324.

d'autres travaux de rénovation menés par des hommes aussi importants que F. Gabriel de las Casas²⁵ (1698), Domingo de Andrade²⁶ (début du XVIII^e siècle), Fernando Casas Novoa²⁷ (1715), etc.

L'amélioration esthétique s'est accompagnée de la puissance économique. Avec le temps, le Collège a pu recevoir des dons, des rentes et incorporer des fondations qui ont injecté de nouveaux capitaux pour alimenter le fonctionnement de l'institution. Certaines orphelines ont également légué leurs biens au centre. Dans d'autres cas, si l'une des internes mourait à l'intérieur du Collège, ce dernier devenait seul héritier de ses biens, de telle sorte que les maisons, les terres, les petits revenus et les pensions de la malheureuse étaient ajoutés à la liste de biens de l'institution. La présence du Collège dans la ville est devenue ainsi de plus en plus importante ; au XVIII^e siècle, il possédait plusieurs propriétés dans différents quartiers.

Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, la Maison des orphelines des maisons royales n'a pas pu procéder à la transformation et à l'embellissement de son siège. Au contraire, le bâtiment s'est progressivement détérioré, avec le conséquent discrédit lié au manque d'entretien d'un immeuble seigneurial²⁸. Même s'ils en étaient les maîtres, les archevêques de Saint-Jacques ne donnaient aucun signe d'intérêt particulier pour le renforcement et l'agrandissement d'une institution dont la fondation n'était pas de leur initiative. La négligence dans l'apparence de l'immeuble et l'absence de changements stylistiques ont été constantes jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, lorsque la Maison a cessé ses activités et que les orphelines ont été placées à l'hospice ou *Hospital de Carretas*. Les rares travaux réalisés cherchaient à transformer des éléments minimes, nécessaires à l'habitabilité du lieu. En revanche, d'autres immeubles annexes ont été réhabilités et modernisés de façon intéressante pendant le XVIII^e siècle, comme par exemple le palais de Fondevila. Finalement, le terrain de la Maison a été occupé par la chapelle de *las Ánimas*, construite entre 1784 et 1788. Contrairement à ce qui s'est passé avec le Collège, les maisons royales ont perdu leur importance au profit d'autres bâtiments environnants.

La féminisation de l'espace

La nouvelle utilisation des centres analysés, en plus de générer une autre relation avec les bâtiments environnants, a créé un nouvel espace de sociabilité. À la différence de l'ancien usage, civil et privé, la nouvelle mission, de nature collective et suivant des règles imposées, a modifié la disposition et la distribution internes. Un lieu autosuffisant est né, isolé du monde, gouverné et habité exclusivement par des femmes. Les bâtiments étaient disposés dans des domaines spécifiques pour répondre aux besoins établis, créant ainsi de nouveaux domaines de sociabilité, où la barrière entre le communautaire et le privé est devenue perméable.

Les constitutions de 1663 et de 1626 à 1628 stipulaient clairement les fonctions et les postes nécessaires pour le bon fonctionnement du Collège. Ses directrices gouvernaient ce monde féminin, dirigeant la vie intérieure de l'institution et, temporairement, la vie

25. Architecte le plus classiciste du baroque de Compostelle, F. Gabriel las Casas a participé à la construction de San Martín Pinario (façade et cloître des processions), de Santo Domingo de Bonaval, de l'*Iglesia* de San Payo de Antealtares, etc. *Ibid.*, p. 475-495.

26. Domingo de Andrade a réalisé la *Torre del Reloj* de la Cathédrale de Saint-Jacques et le *Pórtico Real* de la Quintana. En tant que maître d'œuvre, il a réalisé la *Casa de la Parra*, la *Casa da Conga* et la *Casa de las Pomas*. Il a participé également à la rénovation de San Francisco, de San Paio, etc. M. Taín, *Domingo de Andrade, maestro de obras de la Catedral de Santiago (1639-1712)*, 2 v.

27. Fernando Casas Novoa a été le maître de la Cathédrale à partir 1711. Ses principales réalisations ont été la façade de l'*Obradoiro* de la Cathédrale et la façade du *Monasterio* de San Martín Pinario. A. Fernández, *Fernando de Casas : arquitecto en Compostela*.

28. Les revenus de la Maison étaient maigres : aumônes, petites rentes provenant de la location de biens et une somme fixe mais réduite provenant du *Monasterio* de San Martín Pinario. AHUS, F. G., « Beneficencia », leg. 423, cuentas y visitas, s. n.

des femmes qu'y ont vécu²⁹. La sacristaine, la gardienne, la professeure ou l'infirmière accomplissaient aussi des rôles importants. La gardienne, notamment, était chargée de contrôler la communication avec l'extérieur. Sa capacité à réguler les relations internes et externes était essentielle, car, en plus de « garder la porte », elle devait contrôler les visites, les communications avec l'extérieur et surveiller les conversations³⁰.

Les centres se sont adaptés, plus ou moins facilement, à ces nouveaux besoins. De nouveaux espaces de sociabilité féminine, lieux de rencontre où les femmes présidaient et où leurs préoccupations et leurs obligations déterminaient le devenir, ont été créés. Les pièces communautaires ont été adaptées à l'utilisation quotidienne : salles de classe pour les labeurs féminins, bibliothèques générales dont les rayons présentaient également des livres destinés aux femmes, à leur éducation et à leur bien-être moral, patios pour le repos et l'interaction, etc. La participation des filles dans les prières, les sermons et dans de nombreuses autres cérémonies, donnait un ton fortement monastique à l'institution. La vie des filles ou des jeunes femmes était marquée par un rythme intense de travail et de prière, où les règles de l'humilité, le rejet de la somptuosité et la condamnation du divertissement ont établi une nouvelle façon de vivre, de sentir et de souffrir.

Enfin, la féminisation de l'espace est claire si nous pensons aux objectifs de ces institutions : protéger les filles pour former des mères et des épouses compétentes. Ces centres ont été des lieux de reproduction des fonctions sociales attribuées aux femmes. La formation dispensée, basée sur un type d'enseignement élémentaire, orientait les filles vers le mariage ou la vie au couvent : labeurs féminins, lecture, écriture et arithmétique de base, broderie, prière et toutes les valeurs inhérentes à une bonne épouse.

Le nombre de filles accueillies dans ces établissements a varié dans le temps. Contrairement au Collège, peu de filles ont été admises dans la Maison. Les règlements précisent que le nombre maximum d'orphelines ne pouvait pas dépasser les vingt-deux pensionnaires, et que les élèves pupilles ne devaient pas être plus d'une douzaine. Quoiqu'il en soit, les constitutions n'excluaient pas une augmentation de la proportion d'internes ; leur acceptation dépendait des choix de la directrice, de l'administrateur et des responsables du Collège³¹. Par conséquent, le nombre de filles variait au fil du temps, suivant les revenus des institutions et le marché. Elles devaient avoir entre 10 et 16 ans et pouvaient rester sur place entre deux et huit ans maximum, mais plusieurs filles plus jeunes furent acceptées et d'autres restèrent plus de temps que prévu. D'ailleurs, 21,3% des internes ont finalement intégré le collège et rejoint le personnel³².

29. La directrice devait être une « persona de conocida virtud, entendimiento y discreción para saber criar y educar a las doncellas huérfanas en toda virtud (...) y, si se pudiera, se trayga de fuera de esta ciudad y arzobispado porque este más libre y limpia de respetos, de patria y de libertad ». AHDS, F. C. H., « Gobierno y constituciones », leg. 1, Constituciones 1663, const. II, s. n.

30. Les visites supposaient danger et tentation : « Ordenamos que no entren en el Colegio visitas con frecuencia de personas de fuera de cualquier calidad y condición (...). Evitaranse también las visitas largas de mugeres, aunque sean de madres o hermanas y si hubiesen de hablar con alguna Huérfana, sea en presencia de a Rectora ». AHDS, F. C. H., « Gobierno y constituciones », Leg. 1, Constituciones 1663, const. 22, s. n.

31. Une autre figure du pouvoir, l'administrateur, s'occupait de la gestion externe du centre, de vérifier son bon fonctionnement et de surveiller la gestion de la directrice. Son jugement était fondamental pour l'admission de nouvelles pupilles. Les fonctions de l'un et de l'autre étant bien définies dans les statuts, les tensions entre eux n'ont pas été considérables. AHDS, F. C. H., « Gobierno y constituciones », leg. 1 (Carp. 1, 2, 3) Constituciones 1626, Const. I, s. n.

32. AHDS, F. C. H., séries 20-25. G. Ortiz de Latierra, « El Colegio de Doncellas Huérfanas de Santiago : 1596-1878 », p. 128-131.

La mise en œuvre d'institutions d'accueil ou de centres punitifs a entraîné une nouvelle composition du paysage urbain modifiant ainsi l'interaction sociale. Éminemment urbains, ces espaces clos ont néanmoins souvent fonctionné de façon indépendante. Hospices, orphelinats, hôpitaux ou asiles constituaient des espaces délimités isolant ainsi leurs habitants du reste de la société.

Les tensions avec les voisins étaient permanentes, car ces derniers craignaient que la création d'institutions de bienfaisance porte atteinte à leurs droits et dévalorise leur quartier. En outre, ce type d'institution tendait à absorber des propriétés attenantes et à transformer l'espace public, créant de nouvelles rues et détruisant l'équilibre et l'utilisation traditionnelle de l'espace urbain.

Résumé

Le contrôle et l'orientation des personnes défavorisées ont été l'une des préoccupations majeures des autorités civiles et religieuses à l'époque Moderne. La construction de centres d'accueil a généré une nouvelle formulation du paysage. Les hospices, les maisons d'orphelines ou les asiles se présentaient comme des lieux fortifiés et fonctionnaient d'une manière indépendante du reste du tissu urbain. En plus de provoquer la transformation matérielle de l'espace urbain, ils étaient une source de problèmes constants du fait de leur localisation, de leur fonctionnement et de leur entretien. La Maison d'orphelines et le Collège d'orphelines de Saint-Jacques-de-Compostelle, au XVII^e siècle, sont deux exemples révélateurs. À travers ces deux cas, on peut rendre compte du réaménagement des rues et de la fortification de l'espace urbain, mais aussi d'une certaine féminisation de l'espace.

Bibliographie

ARMAS José, « El afianzamiento de la realidad urbana después del año mil », dans PORTELA Hermelindo (coord.), *Historia de la ciudad de Santiago de Compostela*, Saint-Jacques-de-Compostelle, Concello de Santiago, Consorcio de Santiago y USC, 2003, p. 81-125.

ARTAZA Manuel María (de), *Rey, reino y representación : la Junta General del Reino de Galicia (1599-1834)*, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 1998.

BARREIRO MALLÓN Baudilio et REY CASTELAO Ofelia, *Pobres, peregrinos y enfermos : la red asistencial gallega en el Antiguo Régimen*, Vigo, Nigratrea, 1999.

BONET CORREA Antonio, *La Arquitectura en Galicia durante el siglo XVII*, 2^e éd., Madrid, CSIC, 1984.

FERNÁNDEZ Alberto, *Fernando de Casas : arquitecto en Compostela*, Vigo, Nigratrea, 2008.

FERNÁNDEZ CORTIZO Camilo « Población rural, mundo urbano y migraciones », dans DUBERT Isidro (coord.), *Historia de la Galicia moderna : siglos XVI-XIX*, Saint-Jacques-de-Compostelle, Servizo de Publicacións e Intercambio Científico da USC, 2012, p. 39-93.

FUENTE GALÁN María del Prado, « Aportación al estudio de los sectores marginados de la población : pobreza, caridad y beneficencia en la España Moderna », *Revista de Demografía Histórica*, vol. 18, n° 1, 2000, p. 13-28.

GELABERT Juan E., « El declive del mundo urbano en Castilla, 1500-1800 », dans BARREIRO Baudilio (coord.), *Obradoiro de historia Moderna : homenaje al Profesor Antonio Eiras Roel*,

Saint-Jacques-de-Compostelle, Servicio de Publicacións e Intercambio Científico da USC, 1990, p. 131-161.

GELABERT Juan E., *Santiago y la tierra de Santiago de 1500 a 1640: contribución a la historia económica y social de los territorios de la Corona de Castilla en los siglos XVI y XVII*, A Coruña, Éd. Do Castro, 1982.

HIMMELFARB Gertrude, *La idea de la Pobreza. Inglaterra a principios de la era industrial*, Mexico, Fondo de Cultura Económica, 1988.

LÓPEZ FERREIRO Antonio, *Historia de la Santa A.M. Iglesia de Santiago de Compostela*, Saint-Jacques-de-Compostelle, Éd. del Seminario Conciliar, 1898-1909, t. VIII.

ORTIZ de LATIERRO Gloria, « El Colegio de Doncellas Huérfanas de Santiago : 1596-1878 », mémoire de maîtrise, Universidad de Santiago de Compostela, Saint-Jacques-de-Compostelle, 1963.

RODRÍGUEZ GONZÁLEZ Angel, « Las murallas de Santiago en el siglo XVI », *Cuadernos de estudios gallegos*, t. 24, fasc. 72-74, 1969, p. 395-412 ; « El abastecimiento de Santiago de Compostela hasta el primer cuarto del siglo XVI », *Revista de la Universidad de Madrid*, t. 19, n° 75, 1970, p. 193-220.

RODRÍGUEZ SÁNCHEZ Ángel, « Pobreza y marginación social en la España moderna », *Norba*, n° 2, 1981, p. 233-244.

ROSENDE VALDÉS Andrés, *Una historia urbana : Compostela 1595-1780*, Saint-Jacques-de-Compostelle, Nigratrea, 2004.

SLACK Paul, *The English poor law, 1531-1782*, VII, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

TAÍN GUZMAN Miguel, *Domingo de Andrade, maestro de obras de la Catedral de Santiago (1639-1712)*, Sada, Éd. do Castro, 1998, 2 v.

VRIES Jan de, *European urbanization, 1500-1800*, Londres, Methuen, 1984.

WEBB Sidney et Webb Beatrice, *English poor law history*, Longmans, Green, 1929.

WOOLF STUART Joseph, *Los pobres en la Europa Moderna*, Barcelona, Éd. Crítica, 1989.